

Règlement des études:annexe 2

Lieux et modalités d'accueil et de sortie des classes.

Implantation rue Buissonnet (Harchies).

Pour information.

Horaire des cours : 8h30 à 12h05
13h20 à 15h

L'accueil de la garderie du matin s'effectue dans une classe.

Les parents confient leurs enfants à la surveillante et quittent le hall dans les plus brefs délais.

L'enfant qui aura été abandonné seul dans la cour avant 8h15 est alors sous la responsabilité des parents et non de la surveillante qui est en classe.

Dès 8h15 la surveillante et un(e) instituteur(trice) assurent la surveillance dans la cour.

A 8h30 les parents des petits de la section maternelle, confient leur(s)enfant(s) à la titulaire. Ils évitent de s'attarder dans le couloir et n'entrent pas dans la classe.

Dès 9heures pour les petits et dès 8h30 pour les « primaires » les portes seront fermées à clef et ce, jusque 12h05.

Il est formellement interdit aux parents de passer de la « section maternelle » à la « section primaire » en passant par le couloir.

En section primaire, aucun parent ne peut circuler dans les couloirs.

L'après-midi les portes seront fermées à 13h20 jusque 15 heures.

Pour les activités sportives, l'enfant empruntera le bus pour se rendre au centre omnisport.

En cas de non respect de l'une ou l'autre prescription du règlement des études et de la présente « note de Direction », ni la Direction, ni le personnel enseignant ne peuvent être tenus pour responsables des conséquences que ce non respect engendrerait.